****

**Motion présentée au Conseil d'Administration du**

**Lycée ...........................................**

**Concernant l'avenir des postes d'animateurs culturels.**

Dans le contexte actuel, le métier d'animateur culturel est plus que jamais un outil de lutte du service public contre l'uniformisation de la pensée et de la culture. Il nourrit l'expression respectueuse de la diversité, favorise l'égalité des chances, les échanges interculturels et intergénérationnels.

L'animateur culturel, au cœur des territoires, est le lien privilégié entre toutes les institutions, les collectivités territoriales, les structures culturelles et associatives sur son territoire en direction de la jeunesse.

L'analyse après 10 ans de métier démontre que l'ensemble des projets culturels portés par les animateurs culturels dans les lycées et sur l'extérieur apporte une vie culturelle riche, diversifiée et accessible au plus grand nombre et que sans ces projets et actions certains territoires seraient toujours dépourvus d'une culture proche et accessible.

Aujourd'hui, avec la rédéfinition de la région Nouvelle Aquitaine, nous nous

interrogeons sur:

- le maintien des postes d'animateurs culturels dans les établissements tels qu'ils

existent depuis 10 ans ?

- la continuité d'une action culturelle durable dans nos établissements et auprès de nos élèves ?

- la poursuite des projets culturels forts et structurants sur le territoire des

établissements ?

- les moyens financiers accordés à l'éducation artistique et culturelle aux

établissements

**Le CA du lycée …………………………………….demande que la région assure la continuité de l’action culturelle mise en œuvre depuis 10 ans par les animateurs culturels dans les lycées de l’académie de Poitiers, en donnant l’assurance du maintien des emplois des animateurs culturels et des budgets nécessaires pour qu’ils assurent leurs missions.**